

Contrat de présence postale territoriale 2014-2016

L'Etat, l'Association des maires de France et La Poste ont signé le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 (CPPT), le 16 janvier dernier. Retrouvez sur le site de l'AMF Paris, le communiqué de presse, l'intégralité du CPPT ainsi que le document d'application de ce contrat 2014/2016 qui précise les modalités de mise en œuvre des parts négociées avec la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=12458&TYPE_ACTU=1